



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 JANVIER 2026

### Délibération n° CA 02/2026

#### Portant sur le rapport relatif au marché d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) - Desserte aérienne de service public entre la Corse et le Continent français pour la période prévisionnelle 2028 à 2031

Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse s'est réuni le 19 Janvier 2026 à 10h00 sous la présidence de Monsieur Jean Félix Acquaviva, Conseiller Exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse, dans les salons d'honneur de la Collectivité de Corse à Bastia.

#### Membres présents :

M. ACQUAVIVA Jean-Félix  
M. BRADESI Laurent  
M. FILIPPI Jacques  
Mme LEBOMIN Vanina  
M. LUCCIONI Don Joseph  
M. ORSONI Marc Aurèle  
M. SAVELLI Jean-Michel  
M. SAVELLI Joseph  
M. TROJANI Paul  
M. VALDRIGHI Hervé

Conseiller Exécutif, Président de l'OTC  
Représentant le syndicat Strada Corsa  
Représentant la Chambre d'Agriculture 2B  
Conseillère de l'Assemblée de Corse  
Conseiller de l'Assemblée de Corse  
Représentant le syndicat STC  
Conseiller de l'Assemblée de Corse  
Conseiller de l'Assemblée de Corse  
Représentant la CCI de la Haute Corse  
Conseiller de l'Assemblée de Corse

#### Membres ayant donnés pouvoir :

Mme MAUPERTUIS Marie-Antoinette  
Mme ANTONINI Danielle  
M. BICCHIERAY Didier  
M. BOCOGNANO Xavier  
M. DE PERETTI Nicolas  
Mme GALLONI D'ISTRIA Eveline  
Mme MARCHETTI Sandra  
M. PANZANI Jean-Paul  
M. VANNI Hyacinthe

Présidente de l'Assemblée de Corse  
Conseillère de l'Assemblée de Corse  
Conseiller de l'Assemblée de Corse  
Représentant la Chambre d'Agriculture 2A  
Représentant le syndicat CFDT  
Conseillère de l'Assemblée de Corse  
Conseillère de l'Assemblée de Corse  
Conseiller de l'Assemblée de Corse  
Conseiller de l'Assemblée de Corse

Pour l'autorité compétente : **Membres absents ou excusés :**



Mme BASTIANI Angèle	Présidente de l'ATC
M. BENZONI Joseph	Représentant la CCI de la Corse du Sud
M. BINDINELLI Jacques	Représentant le syndicat SPTC
Mme CASANOVA NICOLAI Paule	Conseillère de l'Assemblée de Corse
M. CASTELLI Antoine	Représentant le syndicat CGC
Mme FERRI Evelyne	Représentant le syndicat CGT
M. GIOVANNANGELI Dominique	Représentant l'URAF de Corse
M. LECCIA Jean-Baptiste	Représentant le syndicat FO
M. MELA Georges	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. MIAS Patrick	Représentant la CRMA de Corse
Mme PIETRI Véronique	Conseillère de l'Assemblée de Corse
M. QUASTANA Paul	Conseiller de l'Assemblée de Corse
Mme TIBERI Julia	Conseillère de l'Assemblée de Corse

**Membre de plein droit :**

M. Éric JALON, Préfet de Région (absent excusé)

**Membres avec voix consultative :**

M. SANTONI Jean-François	Directeur Général de l'OTC
Mme STAEBLER Martine	Payeur de Corse

**Assiste de plein droit à la réunion du Conseil d'Administration :**

M. GRASSI Andria représentant le Directeur Général des Services de la Collectivité de Corse au titre de la Tutelle

**Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse**

- Vu le code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.4421-1 à L.4426-1,
- Vu la délibération n° 92/21 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mai 1992 portant adoption des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu la délibération n° 95/03 AC de l'Assemblée de Corse du 9 février 1995 portant modification des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu la délibération n° 02/427 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2002 relative aux agences et offices de la Collectivité Territoriale de Corse et portant modification des statuts de ces établissements publics,
- Vu la délibération n° 21/117 AC de l'Assemblée de Corse du 1<sup>er</sup> Juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Exécutif de Corse et des Conseillers Exécutifs,
- Vu l'arrêté n° 21/005 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse du 6 Juillet 2021 portant désignation de Madame Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 Juillet 2021, portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers,
- Vu l'arrêté n° 21/177 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 14 Septembre 2021 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,

Pour l'autorité compétente par délégation



**Vu l'arrêté n° 22/092 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 15 Mars 2022 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**

- **Vu l'arrêté n° 22/972 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 6 Décembre 2022 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 23/031 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 7 Février 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 23/556 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 7 Septembre 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 23/824 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 21 Novembre 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 24/103 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 09 Avril 2024 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 25/051 CE du Président du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 04 Février 2025 actant la cessation de fonction de Conseillère Exécutive de Corse et de Présidente de l'Office des Transports de la Corse de Madame Flora MATTEI à compter du 1<sup>er</sup> février 2025,**
- **Vu l'arrêté n° 25/065 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 18 février 2025 portant désignation de Monsieur Jean Félix Acquaviva, Président de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 25/105 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 01 Avril 2025 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 25/311 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 10 Juin 2025 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 25/441 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 22 Juillet 2025 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu la délibération n° CA 31/2025 du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse en date du 06 Octobre 2025 autorisant le Directeur Général de l'Office des Transports de la Corse à lancer une procédure d'attribution du marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage portant sur la mission d'organisation de la continuité territoriale aérienne à compter de 2028,**
- **Vu le Procès-Verbal de la Commission d'Appel d'Offres de l'Office des Transports de la Corse en date du 18 décembre 2025,**
- **Vu le rapport relatif au marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) – Desserte aérienne de service public entre la Corse et le continent français pour la période prévisionnelle 2028 à 2031.**

**Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,  
Après en avoir délibéré,**



## ARTICLE 1<sup>e</sup>:

**Approuve le rapport relatif au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) - Desserte aérienne de service public entre la Corse et le Continent français pour la période prévisionnelle 2028 à 2031**

Nombre total de membres du conseil d'administration : 32

Nombre de membres du conseil d'administration présents ou représentés : 19

Nombre de voix pour : 18

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de non-participations : 1

## ARTICLE 2 :

**Attribue le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) - Desserte aérienne de service public entre la Corse et le Continent français pour la période prévisionnelle 2028 à 2031 au candidat N°1, le groupement Miles Plus Aérogestion, Cabinet OYAT et Aéroport de la Côte d'Azur pour un montant de 406 000€HT pour la partie forfaitaire auquel s'ajoute une partie à bons de commande d'un montant maximal de 75 000€HT soit un montant total maximal de 481 000€HT.**

## ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Office des Transports de la Corse ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Fait à Ajaccio, le 19 Janvier 2026

Jean Félix ACQUAVIVA

